

Le règlement de la bourse aux poissons

Le 8 Février 2015 de 10h à 17h
Bourcefranc-le-Chapus

Lycée de la mer et du littoral rue William Bertrand
17560 Bourcefranc-le-Chapus

L'accueil des participants se fera à partir de 7h30, chaque participant devra avoir terminé son installation pour 9h30.

Pour le respect des visiteurs, les exposants ne pourront vider leurs bacs et quitter la bourse avant la clôture fixée à 17h00.

Nous pourrions vous mettre à disposition des bacs d'EAU DOUCE (conduite ou osmosée), qui pourront être chauffés, aérés et éclairés, si vous le souhaitez.

Pour l'EAU DE MER : Uniquement les bacs (pas d'eau, chauffage, éclairage, ni aération).

Les tarifs de location : 10 € —→ 1,20 mètre linéaire, table et bac compris.

Les poissons destinés à la vente devront provenir de VOTRE élevage.

La REVENTE de poissons n'est autorisée que pour les professionnels.

La vente de matériel d'occasion est autorisée. Il doit être en bon état de fonctionnement.

La vente de matériel neuf et de nourriture est réservée aux professionnels.

Lors de l'inscription, les espèces présentées et à vendre devront TOUTES nous être signalées. Seuls les poissons et plantes parfaitement sains et de taille suffisante pourront être proposés à la bourse.

Date limite d'inscription : Samedi 24 Janvier

Pour tous renseignements supplémentaires, nous contacter : boursepoissons.bts@laposte.net

Pour acceptation merci de nous renvoyer cet exemplaire avec la mention « lu et approuvé » ; ainsi que votre nom, prénom et votre signature

NOM.....PRENOM.....

.....

Signature :